
Registre : Ouverture des écoles privées : Eure

Numéro d'inventaire : 2023.0.148

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1ère moitié 20e siècle

Date de création : 1914 - 1962

Inscriptions :

- étiquette : Ecoles privées (étiquette blanche, rectangulaire, aux angles arrondis, décorée d'un cadre ornemental noir à volutes ; écriture manuscrite à l'encre noire.) (couverture)
- étiquette : P O T 2 MAINS (Etiquette de fabricant, ovale, noire, avec cadre décoratif et inscriptions dorés. Collée en haut à droite de la deuxième de couverture.)

Matériaux et technique(s) : papier, carton | encre, | crayon de couleur

Description : Livre composé d'une couverture en carton recouvert de tissu marron, à reliure brochée, au dos rond recouvert de papier fin beige. Pages de garde bleues rayées jaunes, avec marbrures rouges et jaunes. Papier ligné (0,8 cm entre les lignes) avec marge tracée en rouge. Chaque ligne est destinée à accueillir du texte manuscrit à l'encre noire ; les différentes parties sont séparées par un trait horizontal à l'encre noire. A partir de la page 164, la présentation du cahier change et il accueille alors un tableau à 12 colonnes par double page, rempli à l'encre bleue, noire ou rose. Quelques mentions ont été réalisées aux crayons de couleur, rouge ou bleu. Les pages 205 à 211 ont été ajoutées à la fin du registre : la page 210 est collée sur la page de garde gauche à la fin du livre. Deux documents rédigés à la machine à écrire sur papier ont été ajoutés au livre : le premier est collé sur la page de garde gauche au début du registre ; le second est agrafé à la page 178.

Mesures : hauteur : 30,7 cm ; largeur : 21 cm (dimensions du livre fermé)

Notes : Ce registre a été utilisé pour recopier les demandes d'ouvertures ou de succession des écoles privées enfantines, primaires, élémentaires et secondaires dans l'Eure ; la première demande est datée du 28 août 1914, la dernière a été notée le 27 novembre 1962. - Jusqu'à la page 162, inscriptions dans la marge : lieu où l'on souhaite ouvrir l'école, nom du demandeur, date de la demande. Dans la partie réservée au texte, les maires des communes concernées, ou bien les demandeurs, ont inscrit l'objet de leur demande (pourquoi vouloir créer une école, pour quel public, dans quels locaux de la commune, diplômes des demandeurs). Les mentions de signatures à la fin des textes laissent à penser que les registres ont servi à copier les demandes écrites d'après des courriers. - A partir de la page 164, les demandes sont remplies sous forme d'un tableau situé sur des doubles pages ; 12 colonnes soit : numéro d'ordre, date du dépôt, commune siège des écoles, nature de l'école, nom et prénoms du déclarant, titres de capacités, date et lieu d'obtention des diplômes, date et lieu de naissance, date de délivrance du récépissé, date d'envoi des dossiers aux I. P., création ou succession, observations.

Deux documents ont été ajoutés au livre : - le premier, tapé en bleu à la machine à écrire et assez sensible, justifie une consultation réglementée de l'ouvrage : il s'agit d'un courrier envoyé par le Ministère de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et de l'Enseignement Technique à Monsieur l'Inspecteur Académique. Daté du 4 juin 1924, portant le tampon de l'Inspection Académique de l'Eure et noté confidentiel, il comporte une liste "des instituteurs publics et privés qui ont été frappés d'interdiction, étant entendu qu'il s'agit des interdictions s'étendant à tout le territoire". Le tableau à 3 colonnes comporte 32 noms de famille, les

Conseils départementaux et les dates de décision des interdictions. - le second a pour titre "Conseil départemental / Enseignement privé / DOSSIERS d'ouverture d'Ecole / ou de modification dans les locaux". Il comporte 2 parties : I. ETABLISSEMENTS PRIVES PRIMAIRES, II. ETABLISSEMENTS PRIVES SECONDAIRES. Y sont inscrits les noms des villes, du demandeur, et parfois une annotation comme "A retiré sa demande d'internat". Le document, tapé à la machine à écrire à l'encre noire, a été annoté à l'écriture manuscrite à l'encre violette ("Examens par le Conseil Départemental dans sa séance du 17 déc. 1952").

Mots-clés : Organisation administrative

Lieu(x) de création : Eure

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 211

Objets associés : 2023.0.149

Lieux : Eure

Mme Chéry
Hélène Louise Clémence Chéry, munie de
Brevet élémentaire, née à Paris, 16^e Arr^t le 4 nov. 1885

déclare à M le Maire de la Commune de Beaumont
son intention d'ouvrir, après l'expiration de délai légal

Beaumont

28 Août 1914

une école privée primaire élémentaire pour les filles,
dans un local situé en cette commune près de l'église
et présentement occupé par Mme Drouet et
appartenant à M. l'Abbé de maître.

Le Maire de son côté reconnaît avoir reçu et
corrigé la déclaration ci-dessus et la trouve pour
valable.

Fait à Beaumont, 28 Août 1914

Signatures.

Mme Dividis

Bonnecourt

26 Août 1914

J'ai l'honneur de vous faire connaître mon intention
de prendre la direction de l'école primaire élémentaire
privée de filles, avec annexe de classe enfantine dans
un local situé en cette Commune face à la mairie.
Jusqu'à ce jour, j'ai été employée comme auxiliaire
à l'école libre de maître.

J'envoie, adosse le plan de l'école et la pièce
 exigée vous priant de vouloir bien le signer et
 me donner toute autorisation.

Audelys

29 Juillet et

12 Juin - 1914

Mme Creux

L'an 1914, le 29 Juillet, s'est présentée devant
vous, maire de la ville d'Audelys, arrondissement
du dit, département de l'Eure

Mme Creux (mariée Apolline Hélène) domiciliée aux
Audelys rue de la Boulle, née à Rouen (Seine)
le 15 Janvier 1862 laquelle vous a déclaré être
pourvue d'un brevet de Capacité pour l'enseigne-
ment primaire délivré le 19 Juin 1885 par le
Vice Recteur de l'Académie de Paris.

Laquelle épouse vous a déclaré conformément

à l'art. 3^e de la loi du 30 octobre 1886 avoir l'intention,
d'ouvrir une école privée de fille, dans la Commune de
Andelys Rue, St Jean et de la Boullaye

Le Maire souligne reconnaît avoir reçue communication, à l'appui de la présente déclaration, de plan des lieux affectés à cette école, du brevet de capacité et de l'acte de naissance de la dite demoiselle Creux Marie Apolline Hélène

Sigature

L'an mil neuf cent quatorze, le 12 J^une, s'est présenté devant nous, Maire de la Commune de Andelys, Arrondissement de dit, département de l'Eure

Mme Creux Marie Apolline Hélène, domiciliée aux Andelys, Rue de la Boullaye, née à Rouen (Seine) le 1^{er} Janvier 1862, laquelle nous a déclaré conformément à l'art. 3^e de la loi du 30 oct. 1886 avoir l'intention d'ouvrir une pensionnat à l'école privée de fille, dont elle a fait une déclaration d'ouverture le 29 Juillet 1904 à la Mairie de Andelys

Sigature

St Clair d'Arcy Le 15 février mil neuf cent quinze, s'est présentée devant nous, Maire de la Commune de St Clair d'Arcy, arrondissement de Bernay, département de l'Eure,

Mme Coursin la sieur (sic) Courbin Denize Félix George Marie née à La Roche Terrien; département des Côtes du N., le 4 Août 1870, de Charles Courbin et de Marie Béjut, pourvue d'un Brevet élémentaire, par le Recteur de l'Académie de Rennes, le 48^{me} 1886 à St Brieuc (C. du h)
Lequel nous a déclaré conformément à l'art. 3^e de la loi du 30 J^une 1886, avoir l'intention d'ouvrir une école primaire dans la commune de St Clair d'Arcy

près l'Eglise, département de l'Eure,
la dite Société louyant denrée Françoise Marie a déclaré
en outre qu'il a successivement habité depuis 10 ans
dans les Communes, ci-après désignées, et qu'il a exercé
les professions suivantes, savoir :

du 8^e Janvier 1903 au 8 Janvier 1910 à Louviers (Eure) en
qualité d'adj^ete, de 19^e Juillet 1910 jusqu'à ce jour, à St
Clair d'Acy (Eure) en qualité de directrice ;
du 8 Janvier 1910 au 1^{er} Juin 1910, adj^ete 8^e la rue de la
Comédie, Bernay, pension Schœler ; de 1^{er} Juin au
19^e Juillet 1910 en vacances, à la Roche Secrier, (C. de N)
Le maire souligné reconnaît avoir reçu, à l'appui
de la présente déclaration, l'acte de naissance et le
brevet de Capacité.

Pour copie conforme
Le maire Ed. Jeannet

Francheville La soussignée Céline Antoinette Marie Lechat, négociatrice
occupant à l'école libre de Francheville, née le 10
Juillet 1869 à Angers (M et L) déclare à l'ouïe
le maire de la Commune de Francheville de son intention
d'ouvrir, après l'expiration du délai légal une école
privée primaire élémentaire pour les filles dans le
local précédemment occupé par Mme Marais, en
cette commune, sur la route de Francheville.

M le maire, de son côté, reconnaît avoir reçu
et compris la déclaration ci-dessus et la tenir
pour valable.

Fait à Francheville, 31 mai 1915
Lydie - C. Lechat

Francheville, 31 mai 1915

Vu de maire : Lydie Joffrebert



Export articles
PDF sub-titles
